



Ville de Trois-Pistoles

---

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, que :

Le conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles aura à statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi **14 août 2023 à 19h30**, à l'hôtel de ville sis au 5 rue Notre-Dame Est à Trois-Pistoles.

**Objet : Immeuble sis au 96 - 104 rue Congrégation**

La demande consiste à permettre l'aménagement de l'accès au terrain d'une largeur de 13,8 m alors que la largeur maximale permise est de 8 m pour un emplacement dont le front a une largeur inférieure ou égale à 21 m, et ce conformément à l'article 19.4.1 du Règlement no 591 de zonage.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à celles-ci.

Donné à Trois-Pistoles, ce 12<sup>e</sup> jour de juillet 2023.

*Original signé*

Catherine Fiset, LL. B.  
Greffière